

Bonne pratique N°2

Création d'une commission communale d'Accessibilité dans une commune de moins de 5000 habitants

Gestionnaire :

Eleu-dit-Leauwette

Thématique(s) :

Concertation

Contexte :

La ville d'Eleu-dit-Leauwette est une petite commune de moins de 5000 habitants. La création d'une commission communale d'accessibilité n'y est donc pas requise. Néanmoins, le directeur des services techniques a jugé **intéressant que les élus puissent partager un temps d'échange sur cette thématique** et a donc proposé la création d'une telle commission.

Description :

- Genèse de la création de la commission : qui a décidé de la créer ?

Le Directeur des Services techniques a proposé la création de cette commission aux élus. Le but étant d'appréhender la réglementation et ses évolutions et mettre en place les différentes dispositions permettant à terme d'offrir une accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite dans les ERP communaux.

- De qui est-elle composée ? Exclusivement des élus ? Pourquoi les associations d'usagers en situation de handicap n'y participent-elles pas ?

Cette commission est composée de 5 élus dont l'un d'eux a été nommé président. Il est chargé de relayer les informations aux autres membres, rédiger les compte-rendu de réunions et est le lien avec le DST.

Au lancement de la commission, les élus n'ont pas estimé nécessaire de faire appel à une association d'usagers en situation de handicap et la question n'a plus été évoquée en réunion. Nous avons en outre la chance d'avoir parmi les membres de la commission une infirmière qui travaille dans ce domaine et a donc une grande expérience des handicaps et a toujours de précieux conseils pratiques à partager.

- Quel est son fonctionnement ?

A l'origine, la commission a travaillé sur le dépôt de son Ad'Ap et réglé la fréquence des ses réunions en fonction de l'ERP sur lequel elle travaillait. En 2016, 3 ERP étaient engagés dans la démarche de mise en accessibilité : la salle des sports, la bibliothèque municipale et le foyer municipal. La commission se réunissait donc 1 fois par mois pour travailler sur les

prises aux normes à opérer en les priorisant, budgétiser les actions et les dispatcher soit en interne auprès des services techniques soit par prestataire externe.

Cette année, 2 bâtiments (Mairie et Tribunes du stade municipal) étaient à l'honneur. Les travaux étant de moindre importance que dans les autres ERP, la commission a réduit la fréquence de ses réunions à 1 tous les 2/3 mois.

- Quand se réunit-elle ?

En général le mercredi après midi, il faut jouer avec les plannings de chacun, d'autant que plusieurs élus sont actifs.

- Quels sont les thèmes abordés ?

L'accessibilité bien évidemment. Suite à étude réalisée en 2012 par un bureau externe, nous reprenons chaque point noir sur nos ERP (sachant que beaucoup sont communs à tous les bâtiments) et discutons des dispositifs à mettre en place pour améliorer l'accessibilité. Je prends le temps en amont de chercher sur internet les nouveautés en termes de dispositifs, et les présente en réunion toujours de manière pédagogique avec un rappel de la réglementation et des bonnes pratiques. Les élus décident ensuite des actions à mettre en œuvre avec une partie de travail en réunion et une partie sur le terrain pour apprécier le rendu.

- Quel a été son niveau de décision dans la rédaction de l'Ad'AP ?

L'Ad'Ap a été rédigé par mes soins en intégralité, mais les élus ont énormément travaillé sur le dossier, j'ai mis en place un espace CLOUD dans lequel j'ai pu partager les textes réglementaires ainsi que toutes les documentations trouvées sur internet. Cela leur a permis de bien comprendre le principe et d'acquérir des compétences techniques non négligeables. Le dossier d'Ad'Ap leur a été présenté ensuite en détail avant approbation en Conseil Municipal et envoi en Préfecture/DDTM.

- Et dans sa mise en œuvre ? L'a-t-elle fait évoluer grâce à ses réflexions ?

Tout à fait, l'Ad'Ap est une base de travail, un engagement pris par la collectivité. La réglementation étant en constante évolution, la commission se doit de faire évoluer les dispositions de base du dossier. Il est à noter que les élus ont également eu l'opportunité de suivre une grande partie des travaux d'aménagement et notamment l'ascenseur installé dernièrement en Mairie. En échangeant avec les différentes entreprises intervenantes et avec les bureaux de contrôle, des rectifications de dernière minute ont été apportées, des ajouts également, ce qui nous permet sans cesse de nous améliorer et de nous approcher au plus près d'une accessibilité conforme.

- A-t-elle permis de faciliter les décisions de mise en œuvre des travaux ?

Oui, certains élus de cette commission étant également membres des commissions travaux et finances, il a été plus facile d'obtenir des crédits suffisants et de planifier les travaux comme annoncé dans l'Ad'AP. Les élus membres ont pu partager avec leurs collègues et défendre les demandes de crédits pour cette opération.

Bénéfices(s) attendu(s) :

Une accessibilité pour tous

Une acquisition de compétences non négligeable

Illustrations(s) et/ou témoignage(s) :

Une des actions décidée en commission a été la refonte complète du mobilier de l'accueil de la Mairie. Initialement et depuis de très nombreuses années, le mobilier était de type linéaire en enfilade et inadapté en terme de hauteur aux PMR. Il a donc été décidé de faire appel à un prestataire qui a réalisé différentes implantations, la commission a décidé de retenir le choix dont vous avez une photo jointe

